

Rapport n°8 :**Appel à Projets génériques de l'ANR 2022 : Résultats UBFC**

Rapporteur (s) :	Pascal NEIGE Vice-Président Recherche
Service – personnel référent	Directrice : Julie MONNIN Rédacteur : Julien THIBERT Chargé du suivi administratif des projets de recherche Direction de la Recherche et des Etudes doctorales
Séance du Conseil d'administration	17 novembre 2022

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

1 – L'Appel à projets générique de l'ANR

Principal outil de financement de l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'Appel à projets générique annuel (AAPG) de l'ANR s'adresse à tous les acteurs publics ou privés impliqués dans la recherche française. L'objectif est d'accorder des financements aux chercheurs et chercheuses des différents domaines scientifiques, en complément des financements récurrents qui leur sont alloués, et ce sur un grand nombre de thématiques de recherche.

L'AAPG 2022 est structuré en 56 axes de recherche, dont 37 d'entre eux sont présents au sein de 7 domaines disciplinaires (sciences de l'environnement, sciences des énergie et matériaux, sciences du numérique, sciences de la vie, sciences humaines et sociales, mathématiques et leurs interactions, et physique de la matière, hautes énergies, planète-univers), les 19 autres axes de recherche correspondant à des enjeux transversaux (trans-ou interdisciplinaires) situés à la croisée de plusieurs secteurs scientifiques.

Une fois l'axe de recherche déterminé par les porteurs de projets, cinq instruments de financement leur sont proposés, à savoir :

- projets de recherche individuelle portés par des jeunes chercheurs ou des jeunes chercheuses (JCJC),
- projets de recherche ambitieux et innovants portés par une équipe ou un laboratoire dans le cadre de réintroduction de l'instrument « Projet de recherche mono-équipe » (PRME)

- projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte national (PRC)
- projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte international bilatéral (PRCI)
- projets de recherche collaborative entre entités publiques et privées pouvant présenter une ouverture vers le monde de l'entreprise (PRCE).

Au cours du mois de juillet 2022, l'ANR a procédé à l'annonce des résultats des projets lauréats et bénéficiaires d'un financement au titre de l'Appel A Projets 2022. Durant cette vague d'annonce, les équipes ayant déposé des projets au nom d'UBFC se sont vu octroyer des subventions au bénéfice de 18 projets (sur 96 soumis), pour un montant total de 3,2 M€.

En comparaison avec les années précédentes, nous notons une baisse importante du nombre de projets subventionnés (18 contre 34 pour l'AAPG 2021) qui pourrait en partie s'expliquer par le fait que l'année 2022 fut une année d'évaluation HCERES, peu propice à la rédaction et au dépôt de projets de recherche innovants. De plus, une partie des porteurs de projets rattachés à l'Université de Bourgogne ont opté pour une gestion via l'uB de leur projet de recherche, contribuant à la baisse constatée du nombre de projets portés par UBFC (5 projets concernés à priori).

Pour information, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté ont pris la décision, pour les projets déposés dès maintenant et en 2023, d'assurer eux-même la gestion administrative et financière des futurs projets financés. Les projets financés par la Commission Européenne sont également concernés.

Un message a été adressé également dans ce sens par le Président d'UBFC à tous les établissements membres le 28 septembre afin d'acter la reprise, au moins pendant une phase transitoire, de la gestion des projets de recherche collaboratifs de type ANR, Europe ou FEDER par les établissements.

2 – L'appel à projets spécifique de l'ANR

Outre son appel à projets générique annuel, l'ANR finance également de manière ponctuelle des projets via des appels à projets spécifiques (AAPS), portant sur des thématiques bien définies parmi lesquelles on retrouve le soutien des besoins urgents de recherche en lien avec un événement ou une catastrophe d'une ampleur exceptionnelle (dispositifs Flash et Challenge), la réponse à des priorités nationales, le soutien de partenariats bilatéraux stratégiques pour accroître le rayonnement et l'attractivité de la recherche nationale en Europe et à l'international (dispositifs MRSEI, T-ERC, Access-ERC), ou encore les programmes Labcom, Chaires industrielles et Carnot avec l'objectif de stimuler le partenariat avec les entreprises et le transfert des résultats de la recherche publique vers le monde économique.

Dans ce cadre, UBFC a obtenu cette année 3 projets (sur 13 soumis) sur les dispositifs SAPS-CSTI (Sciences avec et pour la société), ASTRID-Maturation (Recherche et innovation Défense) et PRIMA S2 (partenariat pour la recherche et l'innovation),

représentant un montant total de 500 k€. A titre informatif, le nombre de projets obtenus sur des AAPS est de 3 en moyenne chaque année, chiffre relativement stable depuis 2017.

Comparaison par année du nombre de projets financés par l'ANR (hors PIA) et montants associés

	2019	2020	2021	2022
Nombre de projets AAPG	31	26	34	18
Nombre de projets AAPS	5	1	3	3
Montants total	5,8 M€	4,7 M€	7,5 M€	3,7 M€

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre connaissance :

- **des résultats obtenus par UBFC dans le cadre de l'Appel à projets générique 2022 proposé par l'Agence Nationale de la Recherche.**
- **des résultats obtenus par UBFC dans le cadre des AAP spécifiques de l'ANR.**

Annexe n° 1 : Détail des projets ANR obtenus par UBFC en 2022

acronyme	coordination UBFC	Porteur de projet	Laboratoire	tutelle hébergeante	Montant total
AAPG 2022					
BIOSENS-PATH	OUI	Virginie BLONDEAU-PATISSIER	FEMTO-ST	ENSMM	227 204,58 €
Ca-PEEK	NON	Pierre BERTRAND	ICB	UTBM	64 410,00 €
CARAVANE	OUI	Aline CHASSAGNE	LNIC (EA481)	UFC	240 125,00 €
DECENT	OUI	Baptiste LAMARTHEE	RIGHT - UMR 1098	UFC	152 550,00 €
DEEC	NON	Francine ATHIAS	ELLIADD	UFC	15 594,00 €
FALSTAFF	NON	Nour-Eddine FENINECHE	ICB	UTBM	198 913,90 €
GENIAL	NON	Robin ROCHE	FEMTO-ST	UFC	264 855,06 €
LAMI	NON	Carol MADDEN	CAPS	uB	131 681,16 €
MIDIFIC	OUI	Pauline BUTAUD	FEMTO-ST	ENSMM	303 518,00 €
MULTI-NANO-ULHC	NON	Fabrice RICHARD	FEMTO-ST	UFC	210 858,00 €

NOTIFICATION	OUI	Fabrice RICHARD	FEMTO-ST	UFC	200 801,00 €
PadLEfAn	OUI	Olivier FOUQUET	LMB	UFC	204 134,50 €
PhDEXP	NON	Jean-François GIRET	IREDU	uB	157 861,00 €
PhySH	OUI	Ludovic MARTIN-GONDRE	UTINAM	UFC	173 398,50 €
PICS	OUI	Sergey KIRGIZOV	LIB	uB	187 015,00 €
SAHYLOR	NON	Matthieu LE BAILLY	Chrono-environnement	UFC	146 900,00 €
ToGAM	OUI	Yicha ZHANG	ICB	UTBM	250 408,00 €
ULIS	NON	Annabelle GOUJON	LNIC (EA481)	UFC	42 940,00 €
AAPS 2022					
ANR-M	OUI	Lionel Maillot	/	EM + ONR	70 560,00 €
DApIA	NON	Raphaël COUTURIER	FEMTO-ST	UFC	142 668,00 €
SIRAM	NON	Michel CHALOT	Chrono-environnement	UFC	292 670,00 €